



## Avez vous un avis sur les suites de ce fait divers ?

Par **babsy**, le **23/05/2011** à **14:15**

Bonjour,

Voilà j'ai un ami qui s'est fait menacer par deux jeunes gens armés d'un couteau en plein jour. Mon ami sous l'emprise de la peur, certainement, a planté le couteau dans la jambe de un, pris l'autre, l'a mis au sol et lui a tapé dessus avec disons acharnement, arcades à recoudre des dents et le nez cassé plus des côtes. Bien sur les 2 compères ont porté plainte ce qui a valu 48h de garde à vue à mon ami. Le jugement est pour bientôt et mon ami a décidé de ne pas prendre d'avocat et de plaider la légitime défense avec 5 témoins qui ont assisté au fait. J'aurai aimé savoir ce que vous en pensez et ce qu'à votre avis il risque comme sanction

Merci d'avance pour vos réponses

Par **mimi493**, le **23/05/2011** à **14:35**

Déjà c'est un idiot de ne pas prendre d'avocat  
Ensuite, d'après ce que vous racontez, il y a disproportion entre la défense et la menace faisant que la légitime défense n'était pas légitime, et s'il est poursuivi, c'est que le Procureur écarte la légitime défense. Il risque donc une condamnation pour violence volontaire, dont la peine dépend de l'ITT que les victimes ont eue.

Par **babsy**, le **23/05/2011** à **17:49**

Et auriez vous une idée de la peine encourue en sachant qu'il n'y a aucun antécédent vis à vis de la loi ?

Par **mimi493**, le **23/05/2011** à **19:35**

[citation]dont la peine dépend de l'ITT que les victimes ont eue. [/citation]